Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 24

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plus sûr, cependant comme il y a un danger permanent à s'approcher de la paroi qui menace ruine, on hésite à en prendre la responsabilité.

12 décembre 1881.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Exercice de tir des cadets avec des canons de 6 cm. — La maison Sulzer frères, à Winterthour, a construit, il y a quelques années, sous la direction du Comité d'artillerie, une bouche à feu destinée aux exercices des corps de cadets Ce canon, du calibre de 6 cm., est une réduction très exacte et très soigneusement exécutée de la pièce suisse de 8,4 cm., adoptée en 1871. Il est en bronze, à chargement par la culasse, avec coin simple en acier et anneau obturateur Broadwell. L'affût et l'avant-train sont également identiques à ceux des batteries de campagne.

La plupart des grandes écoles cantonales, celles de Berne, de Bâle, de Lausanne entre autres, possèdent un certain nombre de ces bouches à feu. On s'en est servi dernièrement à Bienne pour faire exécuter aux cadets un tir de guerre. Les projectiles étaient des obus lestés; les distances, 500 et 750 m. Plusieurs officiers supérieurs assistaient à cet intéressant exercice.

Les jeunes artilleurs, âgés de 12 à 15 ans, ont fait le service de la pièce d'une façon tout à fait correcte et ont obtenu dans le tir des résultats très satisfaisants. Nul doute qu'à l'occasion la pièce de 6 cm. ne puisse rendre de véritables services dans la défense du pays, de concert avec le fusil de cadets (réduction du Vetterli) en usage depuis quelques années.

On s'étonne à ce propos de ne pas voir la France entrer dans la même voie et au moment où elle cherche à organiser chez elle des corps de cadets, — des bataillons scolaires — il semble incompréhensible qu'elle fasse construire pour eux un fusil *ne pouvant pas tirer à balle.*

Bureau d'état-major. — M. le colonel de Sinner ayant donné sa démission de chef du bureau de l'état-major, le Département militaire fédéral a chargé M. le colonel d'état-major Burnier, de Lausanne, de le remplacer provisoirement.

Nominations d'officiers d'infanterie — Dans sa séance du 6 décembre 1881, le Conseil d'Etat du canton de **Vaud** a nommé lieutenants d'infanterie les 21 sous-officiers ci-après désignés, qui ont suivi avec succès l'école préparatoire de cette année, savoir :

MM. Louis Boulaz, à Romainmôtier; Ernest Chuard, Corcelles près Payerne ; Jules Cuendet, Ste-Croix ; Auguste Demierre, Vevey; Henri Delafontaine, Lausanne; Jean Fivaz, Payerne ; Emile Gorjat, Cully ; Louis Golay, Romainmôtier ; Gustave Jaccottet, Echallens ; Ulysse Leresche, Ballaigues; Charles de Loriol, Crassier; Constant Morin, Lausanne; Charles

Miéville, Sédeilles ; Louis Noverraz, Cully; Henri Platel, Lausanne; Jules Piguet, Nyon ; Alphonse Perrin, Ouchy ; Louis Roch, Château-d'Œx; Samuel Troyon, Lausanne; Henri Strehl, Lausanne; Alfred Walter, Grandson.

— Dans sa séance du 29 novembre 1881, le Conseil d'Etat du canton de **Neuchâtel** a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

A. *Dans les carabiniers :*

M. Charles André, à Neuchâtel.

B. *Dans les fusiliers :*

MM. Edouard Elskes, à Neuchâtel; Arnold Duvanel, à Neuchâtel; Edouard Weber, à Neuchâtel; François Geneux, à Neuchâtel; Paul Guillod, à la Chaux-de-Fonds; Albert de Montmollin, à Neuehâtel ; William Bourquin, à Cernier ; Arnold Heger, à la Chaux-de-Fonds ; Jules Perret, aux Eplatures ; Maurice Borel, à Neuchâtel; Samuel de Perregaux, à Neuchâtel.

ÉTRANGER

France. — Nouvelles cartes du Dépôt de la guerre. — Jusqu'en 1870, le dépôt de la guerre ne publiait qu'une seule carte topographique de la France, la carte dite de l'état-major, gravée sur cuivre, imprimée tout en noir, et dans laquelle les ondulations du terrain sont représentées par des hâchures dirigées dans le sens des lignes de pente avec une intensité de noir variant en raison directe de l'inclinaison de la surface du sol.

Cette œuvre considérable, qui comporte près de cent mètres carrés de gravure, a exigé soixante années de travail. Elle se termine aujourd'hui par la publication de la dernière feuille de la Corse.

Telle qu'elle est, et malgré les critiques dont elle a été l'objet, elle a rendu de grands services. Obtenue au moyen d'une réduction au 80,000e de levés topographiques exécutés au 40,000e, sur la base d'une bonne triangulation géodésique, elle présente, au point de vue géométrique, les meilleures conditions qu'il soit possible d'exiger d'une carte à cette échelle. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la gravure, qui est remarquablement belle. Entreprise avant toute œuvre du même genre, elle a servi de modèle, ou tout au moins de point de départ, aux travaux similaires de l'étranger. On a pu lui adresser le reproche de ne pas avoir été tenue constamment au courant des modifications nombreuses que la main de l'homme ne cesse d'apporter à la surface du sol.

Mais ce reproche est peu fondé si l'on considère l'importance du travail, la longue durée de son exécution et la difficulté, qui en résultait, de créer les planches nouvelles en même temps que l'on corrigeait les anciennes. Il n'en saurait d'ailleurs être de même aujourd'hui que le dépôt de la guerre s'est mis en mesure, par des procédés zincographiques entièrement nouveaux, créés par lui et mis en pratique depuis plus de deux années, de livrer tous les cinq ans au public une édition de la carte de France au 80,000e, [1] entièrement refondue et mise au courant d'après les travaux de révision sur le terrain, exécutés simultanément, chaque année, par des officiers, dans toutes les régions de corps d'armée.

Une œuvre d'aussi vastes proportions et d'une durée aussi longue, entreprise et exécutée d'après un programme précis et invariable, ne pouvait cependant être exempte d'imperfections ; le temps et les progrès incessants de l'industrie devaient nécessairement les faire ressortir.

On reproche justement à la carte au 80,000e :

[1] Edition zincographique.

1. D'être établie à une échelle trop petite pour permettre de donner une représentation suffisamment détaillée de la surface du sol;

2. D'être imprimée tout en noir, ce qui ne permet pas de distinguer sans quelques difficultés, surtout dans les feuilles chargées, les détails de l'hydrographie de ceux de l'orographie; dans les parties de la carte qui représentent les pays de hautes montagnes, les voies de communication sont souvent difficiles à reconnaître et les écritures deviennent presque illisibles;

3. De représenter la montagne par des hachures qui ne laissent pas la trace des courbes de niveau sur lesquelles elles ont été appuyées, ce qui ne permet pas de comparer commodément les altitudes des différentes parties du terrain;

4. Enfin, d'être construite à une échelle qui n'est pas décimale, c'est-à-dire dont les divisions en kilomètres et myriamètres ne correspondent pas à la division en centimètres et décimètres du double décimètre dont on se sert généralement pour mesurer les distances.

Tout en continuant les travaux nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, le dépôt de la guerre ne se dissimulait point ces défauts et il étudiait les moyens de mettre ses productions à la hauteur des besoins de l'époque.

En 1872, il commençait à transformer en carte polychrome, avec courbes de niveau, la partie de la carte au 80,000e qui représente la région la plus montagneuse du territoire français, et il livrait au public, en 1875, une première livraison de 18 feuilles d'une carte au 80,000e, en trois couleurs, portant le titre de *Frontière des Alpes*. Dans cette carte, les détails de la planimétrie sont représentés en noir, les rivières en bleu, et le figuré du terrain en courbes de niveau de couleur bistre. Les bois y sont représentés par une teinte produite par le mélange d'un grisé bleu et d'un grisé bistré. Les écritures s'y lisent avec la plus grande facilité malgré les pentes considérables du terrain.

Mais une simple transformation ne donnait pas satisfaction à toutes les critiques, et l'on se préoccupait en même temps, comme dans la plupart des autres établissements cartographiques de l'Europe, des moyens de reproduire, en carte polychrome à grande échelle, les minutes de la carte de France. De nombreux essais ont été tentés dans ce sens à l'échelle du 40,000e d'abord, qui est celle des minutes, puis à l'échelle plus décimale du 50,000e.

A la suite de ces diverses expériences et après examen des épreuves d'essai, le ministre de la guerre décida, au commencement de 1881, qu'il serait établi par le dépôt de la guerre une nouvelle carte de France au 50,000e, d'après les minutes de la carte de l'état-major, complétées par les travaux permanents des officiers sur le terrain.

Cette carte, gravée sur zinc, sera établie d'abord en cinq couleurs. La couleur rouge sera attribuée aux habitations et aux voies de communication régulièrement entretenues et carrossables en toutes saisons.

La couleur noire sera affectée aux écritures, aux chemins dont la viabilité n'est pas assurée par tous les temps, aux limites administratives, aux divisions de culture. Les cours d'eau seront représentés en bleu, les bois en vert, et les mouvements du terrain aux courbes de niveau de couleur bistre ayant une équidistance de 10 mètres.

Le trait des courbes qui ont pour altitude un nombre multiple de 50 m. sera légèrement renforcé afin de mieux faire ressortir le relief du sol et de permettre de saisir plus commodément les altitudes dans une partie quelconque du terrain.

Les prés et les vignes qui figurent sur les minutes de la carte de France datent de trop loin pour présenter une garantie suffisante d'exactitude. On s'occupe d'une révision sur le terrain permettant d'ajouter deux nouvelles planches de couleurs, l'une pour les prés, l'autre pour les vignes.

Les dimensions des feuilles de la carte au 50,000e seront de 0m 40 sur 0m 64, et elles comprendront chacune un quart de feuille de la carte au 80,000e.

Les avantages que cette carte présentera sur celle au 80,000e sont bien évidents. L'emploi de diverses couleurs pour la représentation des détails de la planimétrie et de la montagne, la grandeur de l'échelle, en rendront la lecture facile même pour les vues fatiguées. Le figuré du terrain par courbes équidistantes de couleur bistre ne masquera plus aucun détail de la planimétrie et permettra à toutes les spécialités d'utiliser pour leurs travaux particuliers les feuilles mises en vente dans le commerce. En outre, ce mode de représentation définit le terrain d'une manière positive, tandis que les hachures laissent un peu de vague dans les formes et altèrent quelquefois les rapports des pentes par suites des effets de lumière que l'on cherche à obtenir. Enfin, les procédés commodes de la gravure sur zinc assurent la rapidité de l'exécution et le prix de revient des feuilles, relativement faible, permettra de les livrer au public dans des conditions économiques au moins aussi bonnes que celle de la carte au 80,000e.

En même temps qu'il décidait l'établissement d'une carte de France au 50,000e, le ministre de la guerre prescrivait qu'il en serait fait pour les besoins généraux une réduction au quart, — soit à l'échelle de 200,000e. — d'après les mêmes principes et dont le type va être bientôt arrêté. L'échelle de 200,000e présente sur celle de 320,000e, réduction du 80,000e — au point de vue de la relation avec le mètre, de la dimension des détails, et, par suite, de la clarté, — les mêmes avantages que celle du 50,000e sur celle du 80,000e. Elle correspond en outre à celle de la plupart des réductions de cartes spéciales publiées par les états-majors des pays limitrophes de la France. Il y avait donc intérêt à l'adopter pour l'établissement d'une carte topographique générale.

Les travaux de la nouvelle carte de France au 50,000e sont commencés depuis quelques mois. Quelques feuilles sont déjà terminées et sont dès à présent à la disposition des services publics; un grand nombre sont en cours d'exécution. Mais on ne pourra en commencer la publication régulière que lorsque l'augmentation du personnel trop restreint du dépôt de la guerre aura pu être réalisée et lorsque ce service, obligé d'abandonner des locaux qui tombent en ruines, aura été rétabli dans un bâtiment spécial, d'une étendue suffisante, au moyen des crédits votés vers la fin de la dernière législature. *(Armée française.)*

France. — Comité de défense. — Sur le rapport de M. le général Campenon, ministre de la guerre, le président de la République a pris un décret reconstituant le comité de défense qui avait été institué le 28 juillet 1872, pour donner son avis sur la construction de nouvelles places de guerre ou de nouvelles enceintes fortifiées et sur la suppression ou démolition de celles déjà existantes.

Ce comité sera sous la présidence de M. le président de la République et la vice-présidence du ministre de la guerre.

En feront partie : les membres du conseil supérieur de la guerre; les présidents des comités d'artillerie, du génie, d'administration; les directeurs de l'artillerie et du génie au ministère de la guerre; le commandant du corps

d'armée sur le territoire duquel se trouvent les défenses à organiser ou à modifier; l'inspecteur général de l'arrondissement du genie sur le territoire duquel se trouvent les défenses à organiser ou à modifier; le chef d'état-major du ministre de la marine.

France. — Conseil supérieur de la guerre. — A la suite d'un rapport adressé à M. le président de la République par M. le ministre de la guerre, le *Journal officiel* a publié un décret ayant pour objet de réorganiser le conseil supérieur de la guerre, institué en 1872.

D'après ce décret, le conseil se compose de M. le ministre de la guerre, président; de six maréchaux de France ou généraux de division, membres; du chef d'état-major, membre rapporteur du conseil; d'un général de brigade ou d'un officier supérieur, qui exerce les fonctions de secrétaire.

Les membres du conseil sont nommés par décret présidentiel.

Ils se réunissent sur la convocation du ministre de la guerre.

Lorsque le président de la République ou le président du conseil des ministres jugent à propos d'assister aux séances du conseil supérieur de la guerre, ils en prennent la présidence.

Le conseil supérieur de la guerre est consultatif.

Il délibère et émet son avis sur toutes les questions, relatives à l'armée, dont l'étude lui est confiée par le ministère de la guerre.

Les membres du conseil procèdent, en qualité de délégué du ministre, aux inspections spéciales qui peuvent leur être confiées.

Par un autre décret sont nommés membres du conseil supérieur de la guerre :

M. le général Campenon, ministre de la guerre, président;
M. le maréchal Canrobert, membre;
M. le général de division Chanzy, membre;
M. le général de division Gresley, membre;
M. le général de division de Galliffet, membre;
M. le général de division Carteret-Trécourt, membre;
M. le général de division Saussier, membre;
M. le général de division de Miribel, chef d'état-major général, membre, rapporteur du conseil.

France. — Question des cuirassiers. — On se rappelle les vives discussions qui ont eu lieu en France dans ces dernières années à propos des cuirassiers. Nous avons donné ici même le rapport du comité consultatif de la cavalerie concluant à la suppression de cette arme et à la transformation des régiments actuels en régiments de carabiniers. Pour faire cet essai, on avait retiré momentanément la cuirasse à tous les régiments pairs, se réservant de prendre une décision définitive après l'expérience des grandes manœuvres.

D'après l'*Avenir militaire*, il paraitrait que le comité de cavalerie, réuni le 1er décembre, a décidé de maintenir les douze régiments de cuirassiers. Cette décision, pour être inattendue, puisqu'elle constitue une volte-face complète de l'opinion du comité, n'en sera pas moins accueillie avec faveur par une grande partie du public militaire. Les remarquables articles du *Journal des sciences militaires* auront certainement contribué pour une part à opérer ce revirement.